

Tel que repris dans la déclaration de politique générale sur le plan de la qualité, du bien-être et de l'environnement, BOFAS souhaite appliquer une politique de haute qualité dans laquelle la prévention des risques et la gestion de l'environnement sont systématiquement intégrées afin de promouvoir un lieu de travail de haute qualité en termes de protection et d'environnement exempt d'alcool et les drogues pour tous les employés et contractants concernés.

Une politique préventive en matière d'alcool et de drogues en fait partie. En effet, la consommation d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail est l'un des facteurs qui peuvent influencer négativement la sécurité, la santé et le bien-être des travailleurs et de leur entourage.

En outre, cela peut également avoir un impact négatif sur la productivité et la qualité du travail et détériorer l'image de marque de BOFAS.

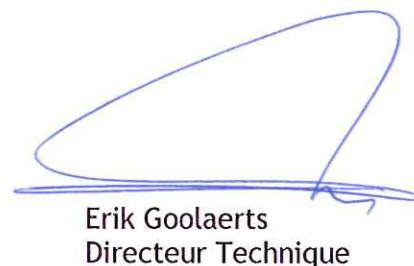
En ce qui concerne la politique préventive en matière de consommation d'alcool et de drogues au travail, BOFAS veut faire appel au bon sens et au comportement responsable de tous ses collaborateurs et contractants:

- BOFAS interdit la consommation, la possession ou la vente de boissons alcoolisées ou de drogues sur les chantiers et souhaite éviter que des collaborateurs ou des contractants se présentent sur le lieu de travail sous l'influence d'alcool ou de drogues;
- La consommation de médicaments est autorisée pour autant qu'elle n'ait pas d'influence sur les conditions de travail;
- BOFAS attend de ses employés qu'ils se comportent de manière raisonnable en ce qui concerne la consommation d'alcool afin d'éviter que cette consommation entraîne des situations problématiques pour eux-mêmes ou pour leurs collègues;
- BOFAS attend à cet égard de ses dirigeants qu'ils aient un comportement exemplaire et qu'ils interviennent de manière adéquate à l'égard de leurs collaborateurs dans les situations problématiques.

BOFAS est d'avis que, dans l'état actuel de la situation et des relations mutuelles, il n'y a pas lieu d'élaborer des règles et prescriptions détaillées. Nous estimons que les accords existants concernant le fonctionnement des collaborateurs, des contractants et des dirigeants offrent des possibilités suffisantes pour intervenir de manière adéquate, pour autant que cela s'avère nécessaire.



Lieven Van den Bossche
Directeur Général



Erik Goolaerts
Directeur Technique